

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2137

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 23

À l'alinéa 15, après le mot :

« complément »,

insérer les mots :

« de rémunération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.